

**Procès-verbal de la
FSSSCT-SD du
16 mars 2023**

Présent(e)s :

M. Mahdi TAMENE, directeur académique de la DSDEN 17
M. Stéphane CHARPENTIER, secrétaire général DSDEN 17
Mme Véronique BONNET, lycée pays d'Aunis Surgères – représentante FSU-CGT titulaire
M. Guy GRIZET, professeur des Ecoles – remplaçant ZIL rattaché à l'école élémentaire Simone Veil –
représentant FSU-CGT suppléant
Mme Sophie ERMACORA, professeure-école maternelle Claude Nicolas - La Rochelle-
représentante FSU-CGT Titulaire
M. Jérôme CHURLAUD, professeur – Collège Marc Chagall – Dompierre Sur mer-
représentant FNEC-FP-FO Titulaire
M. Philippe LAVAUD, professeur remplaçant – Lycée de l'Atlantique – Royan-représentant FSU- CGT-
Titulaire
M. Frédéric MAROT, CPC circonscription Jonzac –représentant UNSA
M. Julien DANTON, professeur –Lycée Jamain-Rochefort- représentant FSU-CGT- Suppléant
Mme Christine FEAUGAS, Lycée Hôtelier La Rochelle-représentante FSU-CGT-Suppléante
Mme Sophie MOTTU, PsyEN, Rased école Lavoisier La Rochelle-représentante UNSA-suppléante
Mme Nathalie LEVASSEUR, professeure-collège Aliénor d'Aquitaine, représentante SNALC,
suppléante.
M. Pascal GANDEMER, professeur Lycée Merleau Ponty, Rochefort, représentant FSU-CGT, titulaire

Membres invités à titre d'experts :

Mme Emmanuelle GOMES, conseillère de prévention départementale
Mme Pascale MICHAUDEL, médecin conseiller technique
Mme Sylvie PFEIFFER, ISST

Absent.e.s excusé.e.s :

Mme Cécilia BETSCH, professeur des écoles – École de Pérignac – représentante UNSA titulaire
M. Patrick BELILLAS, professeur Collège de Saujon-représentant FSU-CGT-représentant FSU-CGT
titulaire
Mme Guenola BALEIGE, médecin scolaire, CMS Rochefort-représentante UNSA-Suppléante
M. Pierre MIMET, professeur des écoles- Ecole Jules Ferry Surgères- représentant UNSA-
Titulaire.
Mr Stéphane LEMIRE, principal, Collège Jean Monnet Courçon-représentant UNSA Suppléant
Mme Carole MENARD, professeure Collège Calmel de Marans, représentant FNEC-FP-FO Suppléante
Mme Céline CHANTRENNE, professeure des écoles, école maternelle Jean Bart La Rochelle,
représentante FNEC-FP-FO, titulaire.
Mme Nhi-Moui TANG GALLO, professeure des écoles, école élémentaire Saint Exupéry Rochefort,
représentant FNEC-FP-FO, Suppléante.
M. Aurélien BERTHELOT, professeur Lycée Emile Combes, Pons, représentant SNALC, titulaire
Mme Agatha MOREAU, assistante sociale
Mme Matilde KHALAT, assistante sociale

Ordre du jour :

1. Présentation du règlement intérieur
2. Election du/ de la secrétaire de La F3SCT SD et de son suppléant
3. Adoption du procès-verbal de la séance du CHSCTD du 24 novembre 2022.
4. Programme annuel de prévention et planning des visites
5. Point sur les visites effectuées par le CHSCTD
6. Suivi des saisines
7. Point de la conseillère de prévention départementale

Monsieur Charpentier fait lecture de la composition des membres titulaires et suppléants pour la première séance de la formation spécialisée.

La formation **Spécialisées** en matière de **Santé**, de **Sécurité** et de **Conditions de Travail** (FSSSCT) est composée comme suit :

	Titulaires	Suppléants
FSU-CGT	Philippe Lavaud (SEP Lycée atlantique - Royan)	Julien Danton (Lycée Gilles Jamain - Rochefort)
	Sophie Ermacora ((Ecole maternelle Claude Nicolas - La Rochelle)	Patrick Belillas (Collège André Albert - Saujon)
	Véronique Bonnet (LP Pays d'Aunis - Surgères)	Christine Feaugas (Lycée hôtelier - La Rochelle)
	Pascal Gandemer (Lycée Merleau-Ponty-Rochefort)	Guy Grizet (ZIL Ecole Simone Veil La Rochelle)
UNSA	Cécilia BETSCH (Professeur des Ecoles -Pérignac)	Stéphane LEMIRE (Chef établissement Collège - Courçon)
	Frédéric MAROT (Conseiller pédagogique - Jonzac)	Guenola BALEIGE (Médecin scolaire - DSDEN 17)
	Pierre MIMET (Professeur des Ecoles -Ecole Jules Ferry Surgères)	Sophie MOTTU (PsyEN - RASED - CIO La Rochelle)
FNEC-FP-FO	Céline Chantrenne(PE ecole maternelle Jean Bart La Rochelle)	Nhi-Moui Tang Gallo(PE Ecole élémentaire Saint Exupery Rochefor
	Jérôme Churlaud(PLC collège Chagall Dompierre sur mer)	Carole Ménard(PLC Collège Calmel de Marans)
SNALC	M. Aurélien BERTHELOT, (professeur-Lycée Emile Combes-Pons)	Mme Nathalie LEVASSEUR(professeure- collège Alienor d'Aquitain

Le quorum étant atteint (11 membres présents), Monsieur Le DASEN déclare la séance ouverte à 9h10

1. Présentation du règlement intérieur (Projet et diaporama joints au PV)

Monsieur Charpentier fait une présentation des attributions de la F3SCT-SD.

Répartition des prérogatives par instance :

Les formations spécialisées (FS) :

- La FS du CSA académique est la seule instance compétente pour l'ensemble des personnels et des services (= instance politique), avec des prérogatives particulières pour les FS des CSA des académies chef-lieu ; cette instance est composée de membres élus (légitimité renforcée exprimée par les représentants du personnel)
- La FS du CSA spécial départemental reprend les compétences du CHSCTD, à l'exclusion des personnels des services
- La FS du CSA spécial académique n'est plus facultative, et comprend également des prérogatives particulières pour les académies chef-lieu (personnels jeunesse et sport)
- La FS du CSA spécial de région académique est une nouvelle instance pour laquelle l'articulation avec les 3 autres niveaux d'instances est à construire
- La participation des acteurs académiques de prévention aux différents niveaux d'instance est à organiser : médecin du travail, conseillers de prévention académiques et départementaux et assistants de prévention des services, et inspecteurs santé et sécurité au travail

Répartition des prérogatives par instances

FS du CSA académique	FS du CSA spécial académique	FS du CSA spécial de région académique	FS du CSA spécial départemental
<ul style="list-style-type: none"> Politique académique: programme annuel de prévention académique, outils de prévention (RSST, DUERP, ...), QVCT, VDHA Examen des rapports annuels : médecin du travail, AT/MP, ISST, handicap Bilan DUERP, registres SST Recours à expert certifié Information sur les données du RSU 	<ul style="list-style-type: none"> Registres SST / services Visites des services Enquêtes Recours à expert certifié Information sur les visites et observations de l'ISST Danger grave et imminent dans les services Dont questions de SST des personnels jeunesse et sport / FS du CSA spécial de l'académie chef-lieu 	<p>Sujets transverses de SST, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bâti scolaire des lycées - la répartition géographique d'intervention des ISST rattachés aux académies de la région académique, en lien avec l'IGESR 	<ul style="list-style-type: none"> Bâti scolaire des collèges et des écoles Registres SST / écoles et EPLE Visites des écoles et EPLE Enquêtes Recours à expert certifié Danger grave et imminent dans les établissements scolaires Information sur les visites et observations de l'ISST

M. Charpentier indique qu'à ce jour, le règlement intérieur de la F3SCT-SD n'est pas stabilisé car il y a encore des échanges avec les organisations syndicales. Aujourd'hui, nous allons arrêter un mode de fonctionnement qui permet d'élire la/le secrétaire de la FS et son suppléant et ainsi de se projeter sur l'année.

M. Charpentier présente quelques points importants du RI.

La formation spécialisée est compétente dans les domaines suivants :

- La protection de la santé physique et mentale ,
- L'hygiène ;
- La sécurité des agents dans leur travail ;
- L'organisation du travail ;
- Le télétravail ;
- Les enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques
- L'amélioration des conditions de travail et des prescriptions légales et afférentes.

Les pouvoirs d'intervention de la formation spécialisée (visites, enquêtes, recours à un expert certifié) restent les mêmes que ceux des CHSCT.

Mme Bonnet indique qu'il n'est pas possible de voter le RI tant qu'il n'est pas définitif. Elle signale, au regard du projet de RI ministériel, quelques corrections à faire sur le projet qui a été transmis avant la séance.

M. Charpentier indique néanmoins qu'il faut élire un secrétaire.

Madame Pfeiffer revient sur le RI et précise que cette formation spécialisée ne traitera que des cas des écoles 1^{er} degré et des établissements du second degré.

Les personnels des services (CIO, CMS, DSDEN dont les circonscriptions) sont maintenant traités au niveau académique, rectorat. (Arrêté du 28 avril 2022 qui définit le périmètre des CSA ET des FS). Nous attendons effectivement la publication du guide juridique qui permettra de préciser un certain nombre de choses. C'est le décret et ses arrêtés d'applications qui seront la référence à tenir. Il faudra qu'il y ait concordance entre le décret et le contenu des réunions ultérieures ;

Madame Bonnet remarque que cela n'est pas très positif de savoir que des services sont exclus des compétences de la FS départementale puisque cela éloigne la prévention et la protection des personnels. Elle demande qui seront les représentant.es de l'instance qui s'occupera des personnels des services ?

Madame Pfeiffer explique que ce n'est pas le CSA de proximité académique mais une autre instance. La composition des membres du CSA SA est définie par l'arrêté de février 2023.

Monsieur Charpentier précise que la DSDEN fera une communication sur les coordonnées de la formation spécialisée ainsi que sur le recours au RSST.

2. Election du/ de la secrétaire de La F3SCT et de son suppléant

M. Charpentier rappelle que pour cette instance il y a un secrétariat administratif qui est aujourd'hui assuré par M. Carole Klinkenberg.

Il faut élire un ou une secrétaire de la F3SCT-SD

Il appartient aux membres de cette instance de procéder au vote du ou de la secrétaire et de son/sa suppléant (e) et également de fixer la durée de leur mandat.

Une seule candidate se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de la F3SCT-SD, Mme Bonnet. Il n'y a également qu'un seul candidat pour assurer les fonctions de suppléant du ou de la secrétaire de la F3SCT-SD. Mme Véronique Bonnet est élue à l'unanimité secrétaire titulaire ainsi que son suppléant M. Guy Grizet pour une durée de 2 ans.

La formation spécialisée est installée.

M. le DASEN demande s'il y a des déclarations préalables

Mme Véronique Bonnet fait lecture d'une déclaration commune FSU/CGT UNSA SNALC

M. Jérôme Churlaud fait lecture d'une déclaration au nom de la FNEC FP FO.

Ces déclarations sont annexées au présent procès-verbal.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du CHSCTD du 24 novembre 2022.

M. Charpentier indique que le procès-verbal de la séance du CHSCTD du 24 novembre 2022 ne sera pas soumis au vote car ce n'est plus la même instance. Comme il a été relu par l'ensemble des membres de la précédente instance et qu'il est signé de la secrétaire du CHSCT-D, il est considéré comme validé et sera mis en ligne.

Mme Bonnet souhaite déposer un avis. Monsieur Charpentier précise que dans la nouvelle instance il n'est pas prévu d'avis. Les avis dans la nouvelle instance sont pris sur des propositions inscrites à l'ordre du jour. Les avis spontanés ne sont pas prévus. Le format avec une réponse dans 2 mois n'est pas prévu non plus dans la formation spécialisée.

M. Le DASEN précise que dans l'article 8 du RI, le président dirige les débats et fait procéder au vote. L'avis de la FS ou la proposition est voté soit favorable ou défavorable (article 11).

Mme Pfeiffer indique que le décret (dernière ligne du premier alinéa de l'article 88) précise ainsi que les propositions soumises au vote sont spécifiées dans l'ordre du jour.

M. Churlaud note que dans le règlement intérieur il est écrit qu'une proposition soumise par un ou des représentant.es peut être mise au vote. Il souhaite savoir si lorsqu'il y a vote et que ce vote est favorable, l'administration doit produire une réponse.

M. le DASEN répond qu'il doit y avoir un travail sur l'ordre du jour pour savoir si des points méritent un vote ou pas. C'est du travail de fond à faire. On ne doit pas créer de surcroît de travail, il faut des propositions réalistes. Les membres de la FS peuvent poser des questions et nous essayerons d'y répondre. Cela n'amène pas un vote.

Mme Pfeiffer note que les textes sont complexes. L'article 98 du décret qui évoque les propositions et avis précise « D'une part, les projets élaborés et avis émis par les FS sont portés à la connaissance

des agents dans un délai d'un mois. D'autre part, les membres de la FS doivent être informés, dans un délai de deux mois, des suites de leurs propositions et avis par le président de l'instance ». La seule différence avec le CHSCT-D sont que les points soumis à vote doivent être précisés dans l'ordre du jour.

M. le DASEN précise que cela nous pousse à essayer de bien travailler tous ensemble sur les ordres du jour, sur des projets à travailler soumis au vote et avoir une action sur le long moyen terme.

Mme Pfeiffer confirme qu'il faut être force de propositions thématiques, mettre en évidence des problématiques récurrentes ou de l'analyse des risques à laquelle participe la FS de part deux cadres bien précis : les visites et les enquêtes. (2 enquêtes possibles : enquête signalement danger imminent ou enquête en cas d'accident de travail ou maladie)

M. le DASEN précise qu'il y aura de la souplesse au niveau de l'ordre du jour. Il faut penser à travailler ensemble et non à part. On peut faire un gros travail ensemble, il faut composer ensemble.

M. Charpentier rappelle que les situations personnelles ne seront pas évoquées dans l'instance car cela relève du confidentiel.

M. Gandemer convient de l'importance du travail de fond mais l'urgence est de traiter les RSST sur les violences 1^{er} degré et il est difficile de faire des réunions de préparation en plus de notre travail. Concernant le respect de la confidentialité, il rappelle que les membres de la F3SCT-SD ont tous des responsabilités syndicales et qu'ils respectent la confidentialité.

M. Grizet insiste sur le fait qu'on se doit de répondre au signalements portés sur le RSST. A titre individuel, nous ne répondons pas à leur souffrance. Or, qui va répondre à leur souffrance ? La réparation morale des enseignants, on ne la voit pas. On ne doit pas les abandonner. Notre rôle est d'aller à leur rencontre.

M. le DASEN indique qu'il est d'accord avec les propos de M. Grizet sur le fond et sur la considération qui est due aux personnels. En revanche, idéalement la FS pourrait par exemple, mettre à jour le fait qu'il n'y a pas une écoute suffisante, immédiate...partir du constat et se dire que la formation spécialisée recommande que lorsqu'il y a une agression d'un personnel, il faut un entretien immédiatement.

Mme Bonnet demande comment mettre en place tout cela.

M. le DASEN répond que c'est un bon sujet pour la FS. Nous pouvons être sur des recommandations et des consignes à donner. Il faudrait que les cadres dans leur management le prennent en compte.

M. Charpentier rappelle que dans le département de Charente-Maritime, il y a environ 9000 personnes relevant du MENJES

Il y a ce qui est transmis par saisines et ce qui ne vous est pas transmis mais néanmoins traité. Nous ne pouvons pas dire que rien n'est fait.

M. le DASEN confirme qu'on ne peut pas répondre à de la pression par un autre coup de pression. Il faut arriver à faire progresser le système par du sens et de la considération des individus.

Mme Bonnet demande qu'il y ait une action systématique car il y a des problèmes à gérer de suite.

Mme Pfeiffer constate que ce que Mme Bonnet évoque relève de la prévention tertiaire. Il s'agit de la question de la démarche de la prévention globale, et cela pose la question sur la formation des encadrants et de leur accompagnement des personnels en souffrance.

Mme Bonnet répond que le CHSCTD17 avait fait des propositions de formation sur le management bienveillant, mais qu'il avait été répondu qu'il n'y avait pas les moyens financiers pour la mettre en place.

M. le DASEN propose que cela puisse être un axe de travail et faire un GT sur l'encadrements et organiser une formation pour les IEN et les Personnels de direction.

Monsieur Grizet fait remarquer qu'il faut faire une distinction entre le 1^{er} et le second degré. En EPLE, le chef d'établissement a toujours du personnel avec lui alors que dans les écoles le personnel de direction ou l'enseignant est isolé dans sa souffrance et reste seul après la classe.

4. Programme annuel de prévention et planning des visites :

A. Programme annuel de prévention :

Madame Gomes indique qu'il y a eu des avancées, ainsi que des choses qui se sont mises en place. On reste sur les mêmes axes avec les améliorations ci jointes :

1^{er} axe : sur la santé et la sécurité au travail avec la formation des assistants de prévention sur le second degré sur 3 temps de travail :

- DUER
- Registre
- Risque psychosociaux

-1^{er} assistant de prévention formé sur une circonscription du premier degré du département.

Mme Gomes indique qu'elle est très sollicitée sur deux grands axes :

-Axe prévention des risques psychosociaux avec un travail sur les indicateurs de violence. Il y a une explosion des indicateurs sur les violences physiques

-Axe bâti scolaire : une réflexion sur l'analyse du bâti par département (vétusté des écoles, travaux, les registres obligatoires...) en lien avec les mairies, les travaux engagés.

B. Visite de l'école Réaumur :

Madame Bonnet demande qu'une visite de la F3SCT soit organisée avant juin à l'école de Réaumur pour la problématique des bâtis.

M. Grizet confirme la présence de fissures dans les murs, les doublages se sont effondrés et cela devient urgent de faire une visite avec l'inspectrice ISST.

M. le DASEN indique mettre cette visite de la F3SCT-SD au programme.

M. Charpentier note qu'il faudra en informer le maire et le convier à cette visite.

C. Visite de l'école de Germignac :

M. le DASEN précise qu'en raison de cette problématique d'amiante à l'école maternelle et des conditions d'accueil actuelles, il a décidé de ne pas faire de fermeture de classe même si les prévisions d'effectifs le permettraient.

Mme Bonnet propose de réaliser une visite à la rentrée à l'école de Germignac, pas forcément en présentiel mais en visio.

M. Charpentier pense qu'il faut apaiser la situation. Une réunion est organisée le 27 avril prochain à la sous-préfecture de Jonzac. Au vu de cette réunion, nous verrons quelles suites donner.

M. Grizet revient sur le dernier CDEN au cours duquel il a abordé la situation de l'école de Germignac. Il se dit choqué car il lui semble que le Préfet ne semblait pas être au courant de cette situation.

M. le DASEN propose de réaliser cette visite entre mi et fin septembre sur Germignac.

M. Gandemer indique que du fait que les affaires traînent comme pour l'exemple de Germignac, la confiance n'est plus là. On a l'impression de se faire balader, c'est difficile car les conditions de travail sont laborieuses.

M. le DASEN répond qu'il faut vraiment que l'on se fasse confiance pour avancer. Il faut du dialogue, faire des retours réguliers pour gagner en confiance.

D. Visite du Collège de Saint Porchaire :

Mme Bonnet indique qu'il y a eu un dysfonctionnement dans le traitement de la situation du collège de Saint Porchaire alors que des saisines avaient été faites.

M. le DASEN reconnaît qu'il y a eu une dégradation de la situation et d'autres problématiques se sont ajoutées.

Mme Bonnet souhaite qu'une visite de la F3SCT-SD soit réalisée en septembre prochain.

M. Le DASEN répond que ce sera trop tôt car le nouveau chef d'établissement sera tout juste arrivé et qu'il faut lui laisser le temps de s'installer. La communauté éducative doit se reconstruire avec son nouveau chef et peut-être d'autres nouveaux professeurs. Une visite sera organisée avant fin 2023 ce qui permettra de rassurer le personnel de notre vigilance.

Une expression des représentant.es du personnel membres de la F3SCT est lue à l'assemblée, en lien avec le sujet.

Les représentant.es du personnel membres de la F3SCT17 demandent que lorsqu'il y a une saisine de plusieurs personnels dans un établissement scolaire, qui plus est, avec mise en œuvre du droit d'alerte, la législation en la matière soit respectée, à savoir l'organisation d'une enquête.

E. Dates des Groupes de travail et réunions F3SCT-D

Madame Bonnet souhaite valider les dates des GT et indique les noms des coordonnateurs des groupes de travail pour l'année :

- Monsieur Churlaud : GT RSST le 2 mars 2023
- Madame Emacora : GT EBEP maternelle le 4 mai 2023
- Monsieur Marot: GT Bâti Le 1^{er} juin 2023
- Mme Faugeas : GT VSS le 6 avril 2023

Mme Gomes précise que le premier groupe de travail GT RSST du 2 mars a été très productif.

Un GT limité en nombre de participants serait plus efficace.

M. le DASEN souhaite, après septembre, faire un GT consacré à la prévention tertiaire. Il s'agit de savoir comment accompagner les personnes lors d'un incident, pour avoir une action sur les encadrants.

Il propose que lors d'une prochaine séance de la F3SCT-SD, soit dédié un temps concernant l'organisation d'une enquête en collaboration avec Madame Pfeiffer, ceci avant fin 2023.

La prochaine-date de la formation spécialisée seront communiquées ultérieurement. M. Charpentier indique qu'il reviendra vers l'instance pour fixer celle-ci.

Concernant la problématique des enfants à comportement violent, le docteur Michaudel indique qu'une plateforme (PCO) existe pour permettre aux parents de déclencher des bilans pour détecter précocement des troubles (Dyslexie, dyspraxie, troubles neurologiques...) chez les enfants et avoir une prise en charge plus rapidement.

5. Point sur les visites effectuées par le CHSCTD

Bilan de la visite de Saint Exupéry et Emile Zola de Rochefort :

Concernant l'école Saint-Exupéry, M. Charpentier indique que la situation du directeur a été stabilisée. Un directeur titulaire a été affecté à la rentrée 2022.

M. Churlaud revient sur la fusion maternelle et élémentaire du groupe scolaire St Exupéry de Rochefort et déplore l'insuffisance de la décharge prévue pour le directeur étant donné le public de ces écoles.

M. Charpentier répond qu'il ne peut pas y avoir de dérogation, qu'il y a un seuil de 12 classes à atteindre pour augmenter la décharge.

M. Churlaud s'interroge sur le niveau des IPS dans ces écoles.

M. le DASEN précise que les IPS les plus faibles sont à Rochefort.

Madame Bonnet demande qu'il ait un suivi de ces visites car les problématiques ne semblent pas vraiment réglées

6. Suivi des saisines

Jules Ferry : Visite de Mme Gomes et IEN, Madame Gomes accompagnera le directeur pour le DUER.

Ecole Berthelot : Des problèmes de violence, une plainte est en cours. Une réunion avec la mère en présence de l'EMS a eu lieu mais la relation avec la maman est très compliquée/

M. Charpentier précise qu'il consultera le A-DASEN sur les suites à donner à cette saisine.

M. Gandemer indique que la mère a fait une demande de radiation et qu'il va falloir être attentif à l'endroit où seront scolarisés les enfants en septembre 2023.

Eau ozonée dans le déploiement des collèges : M. Charpentier indique qu'une réunion avec l'ISST et le service immobilier est prévue. Mme Pfeiffer précise avoir produit un rapport sur le sujet et les démarches sont en cours.

AESH Royan : Une rencontre avec le coordonnateur du PIAL a eu lieu. Il y a un problème d'incompréhension avec les AESH. Il faut que la solution vienne des deux côtés.

Intrusion d'un parent d'élève dans un collège, Mme Bonnet indique que la réponse faite au RSST par le chef d'établissement n'est pas satisfaisante. Madame Gomes précise que cela a été pris en charge par l'EMS et que la cheffe d'établissement doit porter plainte.

M/ Charpentier revient sur la communication qui doit être faite autour de la F3SCT-SD. Des affiches ont été réalisées et doivent être portées à la connaissance des personnels du département.

Mme Bonnet précise que le rectorat doit changer le nom de l'adresse mail du secrétariat et demande ce qu'il en est de la formation des membres de la FS, ses moyens financiers, ses décharges, les crédits d'heures ? Elle demande que les instances aient lieu l'après-midi afin d'avoir un temps de préparation le matin.

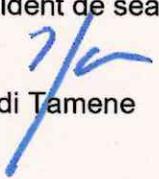
Madame Pfeiffer répond qu'en ce qui concerne la formation des membres, cela relève de l'EAFC.

7. Point de la conseillère de prévention départementale

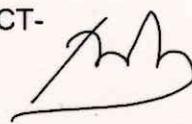
Non traité lors de cette séance en raison de l'heure tardive.

La séance est levée à 13h30

Le directeur académique,
Président de séance,


Mahdi Tamene

La secrétaire de la FSSSCT-
SD17


Véronique Bonnet

